



## AVIS DE PROMULGATION

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N<sup>o</sup> R2025-789

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Bonaventure, le 14 avril 2025 :

R2025-789 décrétant une dépense de 199 372\$ et un emprunt au montant de 199 372\$, remboursable sur 10 ans pour l'achat d'une chargeuse-rétrocaveuse

Ce règlement a pour objet de décréter une dépense et un emprunt de 199 372\$, remboursable sur 10 ans, pour l'achat d'une chargeuse-rétrocaveuse.

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé au 127, Louisbourg, Bonaventure, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter à la suite de la procédure d'enregistrement tenue le 22 avril 2025.

Ce règlement a reçu l'approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 25 avril 2025.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Bonaventure, ce 26 avril 2025

André Pineault,  
Directeur général et greffier